Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'une opération de visite et saisie inopinée a été réalisée dans le secteur du transport public particulier de personnes

Publié le 18 février 2026

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 17 février, après autorisation d'un juge des libertés et de la detention, à une opération de visite et saisie inopinée auprès d'une entreprise suspectée d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du transport public particulier de personnes.

À ce stade, cette intervention ne préjuge bien évidemment pas de la culpabilité de l'entreprise concernée par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

L'Autorité de la concurrence ne fera aucun autre commentaire ni sur l'identité de l'entreprise visitée ni sur les pratiques visées.

Contact(s)

Maxence Lepinoy

Chargé de communication,
responsable des relations avec les médias
06 21 91 77 11
Contacter par mail